

Règlement de consultation valant cahier des clauses techniques particulières
Marché à Procédure adaptée

Objet du marché :
RELATIONS PRESSE EUROBIOMED

Maîtres d'ouvrage :

EUROBIOMED

Réf. : K_ 2025_RELATIONSPRESSE

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché à procédure adaptée établi en application de l'article 2123-1 du code de la commande publique pour la mise en place d'un marché cadre de services.

Remise des offres :

Date limite de remise des offres : 05/09/2025 à 17h

Table des matières

- 1. Objet de l’accord-cadre 3
- 2. Contexte 3
 - 2.1 Eurobiomed 3
 - 2.2 Nos besoins de communication : 3
 - 2.3 Nos indicateurs de performance presse indicatifs 4
- 3. Accompagnement recherché 4
 - 3.1 Expression du besoin 4
 - 3.2 Contraintes et attendus : 5
 - 3.3 Durée de l’accord-cadre et lieu d’exécution : 5
- 4. Caractéristiques de la procédure..... 6
 - 4.1 Allotissement..... 6
 - 4.2 Variante 6
 - 4.3 Négociation 6
 - 4.4 Groupement et sous-traitance : 6
 - 4.5 Exécution financière 6
- 5. Présentation des candidatures et offres 6
 - 5.1 Contenu des plis 6
 - 5.2 Critères de sélection : 7
 - 5.3 Modalités de remise des offres : 7
 - 5.4 Renseignements complémentaires 8

1. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet d'appuyer le pôle Eurobiomed dans ses relations presses.

Il s'agit d'un accord-cadre de services.

2. Contexte

2.1 Eurobiomed

Le pôle de compétitivité EUROBIOMED, association loi 1901, a pour mission de structurer, développer et animer la filière santé des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Avec un réseau de plus de 400 entreprises, 6 universités et de nombreuses écoles, 250 laboratoires de recherche et 5 Centres Hospitalo-Universitaires, EUROBIOMED est l'un des premiers clusters français et européens en Santé en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche, d'excellence scientifique et d'équipements dédiés à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes.

Eurobiomed agrège la communauté de l'innovation en santé du sud de la France, et fédère les meilleurs experts du secteur, pour accompagner ses entreprises dans leur développement et faire de ses pépites des champions mondiaux.

Eurobiomed favorise la croissance et les projets des entreprises innovantes des régions Sud – Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en soutenant leurs besoins en stratégie et en développement et en optimisant leurs stratégies de financements. En 20 ans, plus de 1,5 milliards d'euros ont ainsi été obtenus par la communauté d'Eurobiomed sur des appels à projets régionaux, nationaux et européens.

- Plus de 400 adhérents, représentant plus de 80% des entreprises innovantes en santé du sud de la France.
- Plus de 50 événements organisés pour notre communauté en 2025.
- 129,9M€ de financements publics obtenus par nos adhérents en 2024.
- 134,5M€ de financements privés levés par nos adhérents en 2024.
- Plus de 1,5MM€ de financements publics obtenus depuis la création d'Eurobiomed en 2005, permettant le financement de plus 400 projets d'innovation.

1.1. Les objectifs de communication d'Eurobiomed :

- *Nos grands messages :*

- 1 : Eurobiomed agrège la communauté de l'innovation en santé du sud de la France et fédère les meilleurs experts du secteur, pour accompagner ses entreprises dans leur développement et faire de ses pépites des champions mondiaux.
- 2 : Eurobiomed accélère la mise à disposition des innovations en santé en faisant avancer ensemble les acteurs de la recherche publique et les entrepreneurs en santé.

Nos objectifs de communication :

- Clarifier : Mettre en lumière l'offre de services Eurobiomed, en explicitant les grandes catégories et les principales offres de services d'Eurobiomed.
- S'affirmer : Valoriser en France et à l'international la contribution d'Eurobiomed aux réussites de sa communauté et de ses territoires, en créant les contenus décrivant le rôle positif d'Eurobiomed.
- Partager : Créer des canaux de communication permettant de diffuser efficacement nos contenus et informations auprès de nos publics-cibles.

Le cabinet en charge des relations presse d'Eurobiomed aura pour mission de contribuer fortement à l'objectif "S'affirmer".

2.2 Nos indicateurs de performance presse indicatifs

- Nombre d'articles dans les médias prioritaires
- Nombre d'articles dans l'ensemble des médias
- Nombre d'interviews d'un collaborateur/dirigeant Eurobiomed

3. Accompagnement recherché

3.1 Expression du besoin

La première étape de l'accompagnement consistera à définir et formaliser une stratégie presse. Cette stratégie devra faire état d'un diagnostic préalable. Les objectifs recherchés sont une amélioration qualitative et quantitative des retombées presse. Cette analyse intégrera les enjeux de positionnement stratégique et des recommandations sur :

- Les médias prioritaires ;
- Les messages adaptés à l'auditoire de chaque média ;
- Les contenus partagés ;
- La stratégie suivie pour obtenir la diffusion souhaitée ;

La stratégie sera ajustée en temps réel dans le cadre de la suite de l'accompagnement. Le document formalisant cette stratégie sera mis à jour et partagé périodiquement avec Eurobiomed.

Le cabinet assurera la mise en œuvre de cette stratégie en concertation avec la direction d'Eurobiomed incluant :

- Le sourcing d'interlocuteurs presse, organisation d'interview, conférences de presse etc.. ;
- L'élaboration de supports presse (communiqués, dossiers, invitations) ;
- La diffusion aux médias ciblés ;
- Un reporting sur la mise œuvre de la stratégie presse, sur les retombées presse et revues de presse ;
- La tenue d'un kit presse ;

Cette liste est non exhaustive, car Eurobiomed attend des candidats qu'ils formulent des propositions. Le mot média est entendu au sens large, ainsi à titre d'exemple, le cabinet pourra proposer, s'il le juge pertinent, une action dédiée sur les réseaux sociaux dans son offre globale.

Eurobiomed est une tête de réseau dont la réussite passe par la réussite de ses adhérents. Certains adhérents considérés comme à fort potentiel de croissance sont suivis de façon approfondie par Eurobiomed. Le cabinet sélectionné pourra proposer des axes de communication communs avec ces adhérents pour renforcer la visibilité des deux structures.

3.2 Contraintes et attendus :

Le prestataire devra garantir la confidentialité des informations.

La connaissance du secteur d'activité MedTech et Biotech est nécessaire.

Des outils de suivi et de reporting doivent être proposés (revue de presse, bilans mensuels, etc.).

Les livrables devront être rédigés en Anglais et en Français.

3.3 Durée de l'accord-cadre et lieu d'exécution :

Durée de l'accord-cadre :

L'accord-cadre est passé pour une durée de 1 an à compter de la date notification à l'attributaire.

Le présent accord cadre pourra être renouvelé 1 fois 12 mois sur décision de la direction du pôle Eurobiomed.

Cette reconduction sera réalisée par notification au prestataire retenu de ce renouvellement.

En cas de non-reconduction, le titulaire sera prévenu par courrier avec accusé réception, 3 mois avant la fin de l'accord-cadre.

Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Lieu d'exécution : Le lieu d'exécution de la prestation est au centre de gestion du Pôle de compétitivité EUROBIOMED, 7 Rue François Moisson 13 002 MARSEILLE

4. Caractéristiques de la procédure

4.1 Allotissement

Le marché n'est pas alloti. Les prestations étant de nature homogène, elles ne permettent pas une décomposition en lots.

4.2 Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

4.3 Négociation

Le pouvoir adjudicateur pourra ouvrir une phase de négociation. Il pourra également notifier sur la base des offres initiales si les conditions de la négociation ne peuvent être satisfaisantes pour l'analyse des offres.

Si cette phase est ouverte, tous les candidats ayant une note supérieure à la moyenne sur le critère "valeur technique" auront la possibilité selon les mêmes conditions de remettre une nouvelle offre selon les modalités définies par la pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas ouvrir de phase de négociation.

4.4 Groupement et sous-traitance :

Les groupements ne sont pas autorisés.

4.5 Exécution financière

La facturation sera réalisée à un rythme mensuel tel que calculé dans la décomposition globale des prix forfaitaires.

5. Présentation des candidatures et offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. La signature n'est pas requise lors de la remise de l'offre.

Seul l'acte d'engagement devra être signé par l'opérateur auquel il est envisagé d'attribuer l'accord cadre.

Le candidat peut cependant choisir de signer l'acte d'engagement dès le dépôt de son offre.

En cas de remise par voie dématérialisée, la signature électronique devra respecter les modalités en vigueur (certification européenne).

Le candidat devra fournir un dossier complet constitué des pièces suivantes :

5.1 Contenu des plis

Les plis comprendront obligatoirement les éléments suivants :

- L'offre technique présentant les missions, la méthodologie, les moyens et les références du cabinet sur des missions similaires
- Les CV des intervenants
- La Décomposition globale des prix forfaitaire modèle annexé au présent document dument complété, imprimé PDF et signé pour chaque variante, le cas échéant,
- Les attestations de régularité fiscales et sociales à jour
- L'attestation d'assurance professionnelle
- L'attestation sur l'honneur signée annexée au présent document
- Le DC 1
- Le ou les DC2
- Le ou les DC4 en cas de sous-traitance

Délai de validité des offres : 30 jours

5.2 Critères de sélection :

Les offres des soumissionnaires seront jugées et classées en fonction des critères pondérés suivants:

1. Prix (60%)

Clarté du devis : Détail des coûts par prestation (stratégie RP, production de contenus, reporting, évènement presse etc...).

Adéquation budget/attentes : Rapport qualité-prix par rapport aux livrables attendus (1 CP/mois, reporting, etc.).

2. Qualité technique (40%)

1. Sous critère 1 : Compréhension de la filière santé (20%)

Connaissance du secteur santé/biotech.

Maîtrise des médias cibles : presse santé professionnelle et décideurs locaux/nationaux.

2. Sous critère 2 : Réflexion stratégique (15%)

Alignement avec les objectifs : Proposition d'une stratégie cohérente avec les objectifs de communication presse.

Proactivité : Capacité à identifier des angles médias pertinents et à anticiper les opportunités.

3. Sous critère 3 : Créativité (5%)

Intégration de canaux émergents : Proposition concrète pour de nouveaux canaux ou la presse étrangère.

Storytelling data : Exemples de valorisation créative des données (ex : transformation des chiffres en récits engageants).

5.3 Modalités de remise des offres :

Les plis devront être remis au courriel suivant : ludovic.nachury@eurobiomed.org

Les réponses devront être apportées avant l'heure et la date indiquée sur l'en-tête du présent document.

5.4 Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire sera communiqué par l'acheteur, 3 jours francs au plus tard avant la date limite de remise des offres pour autant que les demandes aient été reçues par l'acheteur 6 jours francs avant cette date.

Les demandes de renseignement pourront être envoyées à ludovic.nachury@eurobiomed.org